



## Élection des membres du conseil d'administration

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'AAPPQ qui se tiendra le 11 novembre 2021, se dérouleront les élections pour renouveler une partie du conseil d'administration de l'Association. Les membres qui veulent s'impliquer dans la défense d'intérêts des bureaux d'architectes sont invités à présenter leur candidature avant le 18 octobre 2021.

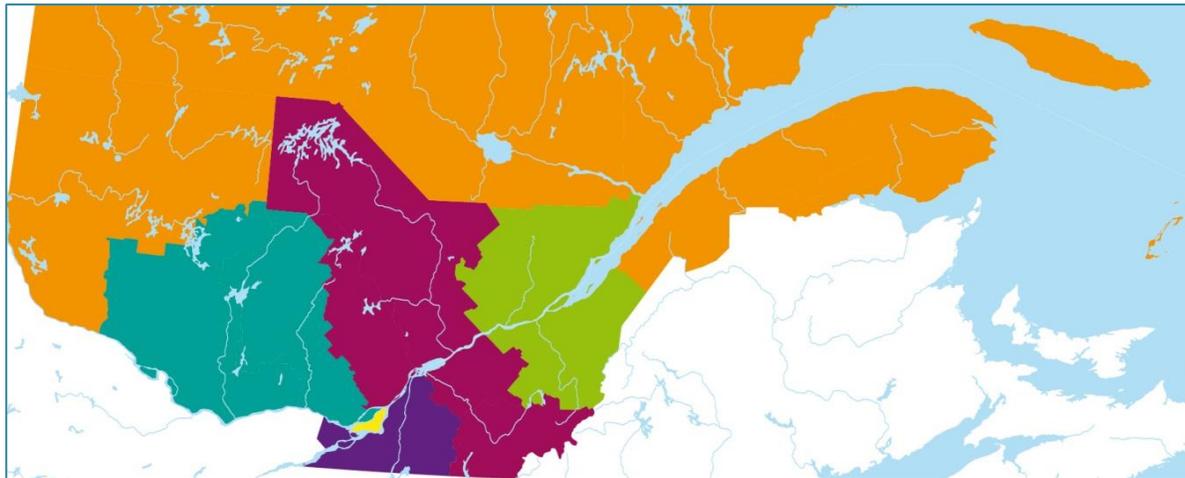
### Quels sont les postes d'administrateurs\* à combler ?

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, les mandats de deux ans des membres du conseil d'administration sont renouvelables en alternance. Sept postes d'administrateurs sont mis en candidature les années paires et six postes sont mis en candidature les années impaires.

Pour la période 2021-2023, 6 postes d'administrateurs sont ouverts :

- 3 postes pour la région de Montréal ;
- 1 poste pour la région de la Montérégie ;
- 2 postes pour la région de Québec.

Le découpage des régions correspond à la carte ci-dessous :



 Région de Montréal	 Région du Centre du Québec	 Région des Laurentides
 Région de la Montérégie	 Région de Québec	 Région du Croissant Nord

### Qui peut se présenter ?

Tous les membres en règle de l'AAPPQ, c'est-à-dire les architectes patrons/associés des firmes d'architecture membres de l'Association, peuvent présenter leur candidature pour devenir administrateur. Ils doivent avoir un bureau (maison mère, succursale ou bureau de consultation) installé dans la région visée par le poste à combler et la personne doit être déléguée par sa firme. Les membres doivent être à jour de leur cotisation 2021-2022.

### Comment présenter sa candidature ?

Les membres qui veulent présenter leur candidature au conseil d'administration de l'AAPPQ pour les exercices 2021-2023 doivent remplir le **formulaire disponible à la fin de ce document ou sur [le site Internet de l'AAPPQ](#)**, et le renvoyer à l'Association par [courriel](#), avec une photo portrait avant le **18 octobre 2021 à 12h**. Les candidatures seront présentées dans la documentation qui sera envoyée aux membres, quelques jours avant l'Assemblée générale. Pour être élus, les candidats doivent être présents à l'assemblée générale le 11 novembre 2021, à moins qu'ils n'avertissent l'association au moins sept jours avant, soit le 4 novembre 2021.



### Quelle est la durée du mandat ?

Le mandat des administrateurs de l'AAPPQ est de deux ans. Les personnes qui seront élues à l'Assemblée générale de 2021 siègeront donc sur le conseil d'administration jusqu'à l'automne 2023 et les mandats sont renouvelables.

### Quel est le rôle d'un administrateur ?

Les administrateurs siègent au conseil d'administration de l'AAPPQ et peuvent se présenter pour être membre du comité exécutif, composé des 5 officiers élus par les membres du conseil d'administration :

- président ;
- vice-président ;
- secrétaire-trésorier ;
- deux administrateurs exécutifs.

Le conseil d'administration se réunit au minimum tous les 3 mois et au maximum mensuellement. Le comité exécutif se réunit au besoin.

Le conseil d'administration assure le pilotage stratégique de l'Association en définissant les politiques et en prenant les décisions nécessaires à sa bonne administration. Le comité exécutif voit quant à lui à l'application des orientations du conseil d'administration, en assurant notamment un suivi des travaux des comités et des finances de l'Association. Les administrateurs sont également invités à s'impliquer dans les différents comités créés par le conseil d'administration, travaillant notamment sur les honoraires et les conditions d'engagement et de pratique des architectes en pratique privée.

### Quelle est la composition du conseil d'administration ?

Le conseil d'administration est composé de 14 membres :

- 13 membres élus ;
- et le président sortant ou son prédécesseur qui est membre d'office.

Les membres élus proviennent de différentes régions du Québec (voir carte page précédente), la répartition du nombre de postes est établie de la manière suivante :

- pour la région de Montréal, six administrateurs ;
- pour la région de Québec, trois administrateurs ;
- pour la région de la Montérégie, un administrateur ;
- pour la région du Centre du Québec, un administrateur ;
- pour la région des Laurentides, un administrateur ;
- pour la région du Croissant Nord, un administrateur.

Tous les membres qui souhaitent présenter leur candidature sont invités à consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ.

### [Pour consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ](#)

*\* L'usage du masculin a pour unique objectif d'alléger le texte*



## Formulaire de candidature 2021-2023

Je désire présenter ma candidature au conseil d'administration de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec pour les exercices 2021-2023 et je confirme que je suis délégué par ma firme.

### Coordonnées

Prénom, nom : \_\_\_\_\_

Firme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Région d'appartenance

Région de Montréal

Région de la Montérégie

Région de Québec

### Motivations

Décrivez en quelques lignes (maximum 250 mots) vos motivations en tant que candidat(e) (rajouter une page, si besoin).

### Présence

Je serai présent(e) à l'Assemblée générale annuelle le 11 novembre 2021 à 12h15.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir numériquement ce formulaire de candidature, de le signer et de l'envoyer accompagné d'une photo de vous par courriel, à [aappq@aappq.qc.ca](mailto:aappq@aappq.qc.ca) avant le **18 octobre 2021 à 12h**.

### Signature (les signatures numériques sont acceptées)

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_